



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

Protection de l'environnement dans la misère et misère de l'environnement en Afrique

KOUASSI N'dri Marcel
Université de Bouaké

Introduction

Le réchauffement de la planète et l'idée de ses conséquences présentes et futures ont remis sur la scène internationale le débat relatif à la protection de l'environnement. D'où l'organisation de plusieurs réunions desquelles on était en droit d'attendre une réponse commune à cette préoccupation mondiale.

Cependant, de Stockholm (1972) à Rio (1992) et de Kyoto (1998) à Copenhague (2010), la communauté internationale s'est montrée incapable de proposer une vision commune et précise des fondements politiques, économiques et surtout éthiques de la résolution de la crise environnementale. Sacrifiée sur l'autel des intérêts économiques nationaux et embourbée dans la ruse des multinationales qui développent toutes les formes d'industries polluantes, la protection de l'environnement est devenue un vain mot. Ainsi, *l'éthique jonasienne*¹ qui en appelle à la responsabilité des individus et des États semble tombée dans les oubliettes. Et pourtant, sans une prise de conscience de la responsabilité commune² ou différenciée³, les États sont obligés de concevoir des stratégies nationales de gestion responsable et de protection de l'environnement.

¹ La philosophie de la nature de Hans Jonas comporte une éthique qui s'articule autour de l'idée de la responsabilité suscitée par l'étendue et les effets de nos actions.

² La responsabilité commune est souvent le point de vue défendu par les grandes puissances. Selon cette thèse, toutes les nations sont responsables de la pollution, de la dégradation de l'environnement. À ce titre, ils doivent tous concourir à sa protection. Les efforts économiques qu'impliquent la dépollution et la protection de l'univers doivent être égaux selon cette thèse.

³ La responsabilité différenciée n'est pas l'antithèse radicale de la responsabilité commune. Toutefois, les défenseurs de cette thèse estiment que les pays polluent et dégradent l'environnement suivant différentes échelles. Le degré de pollution des États-Unis ou de la Chine est plus élevé que celui des pays du tiers-monde non industrialisés. Dès cet instant, la responsabilité est différenciée, c'est-à-dire, proportionnelle à l'ampleur de la pollution de chaque pays. Le principe du pollueur-payeur s'inscrit dans cette logique de la responsabilité différenciée.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

La voie ou la voix des politiques nationales de protection de l'environnement, dans les pays pauvres, notamment africains, nous semble sans issue et non porteuse. Car, comment protéger l'environnement dans l'extrême pauvreté, sans remettre en cause le droit à la vie des misérables? Comment faire émerger une conscience environnementale là où la colonisation a pris soin de brouiller les consciences ou encourager le non respect des dieux et des valeurs ou normes traditionnelles au profit d'un dieu tout puissant : l'argent ?

Contrairement à la politique d'autriche développée par un pan de la communauté internationale qui affirme la possibilité de la protection de l'environnement dans la misère, notre hypothèse de recherche est la suivante : la *misère*⁴, sous toutes ses formes, est un obstacle à la protection de l'environnement national et international. Il nous apparait essentiel d'affirmer l'incompatibilité de l'éthique fondatrice des droits de l'homme et celle de la protection de l'environnement en contexte de misère. Nous nous appuyerons sur l'exemple des pays africains pour démontrer que les vœux pieux ou les bonnes intentions ne suffisent pas à protéger l'environnement dont la dépollution et la régénération sont devenues des œuvres titaniques. Mais fondamentalement, en quoi la misère, sous toutes ses formes, freine-t-elle la protection de l'environnement ?

Pour répondre à cette interrogation, nous articulerons notre analyse autour de trois idées majeures. D'abord, nous dévoilerons la nature des formes de misère qui sont incompatibles avec une saine et efficace politique de protection de l'environnement. Ensuite, nous montrerons ce en quoi les modèles économiques coloniaux et postcoloniaux ont favorisé l'émergence de citoyens en Afrique dépourvus désormais d'un sens de la responsabilité ou d'une conscience environnementale. Enfin, nous examinerons la voie d'une éthique *égalitaire*⁵ de l'environnement.

⁴ La misère est en réalité une pollution de l'humain.

⁵ Plus qu'une simple éthique, l'éthique égalitaire de l'environnement postule la protection de l'environnement sur les bases d'une justice économique nationale et internationale.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

I - La misère en question

Commençons par distinguer entre deux notions souvent utilisées comme étant des synonymes : la misère et la pauvreté. Pour nous, les conditions matérielles et spirituelles de la pauvreté sont différentes de celles de la misère. Si la pauvreté est l'expression d'un manque encore supportable, la misère quant à elle qualifie une existence dans des conditions absolument déshumanisantes et épouvantables. La pauvreté n'est pas encore la misère. Sa limite inférieure coïncide avec la limite supérieure de la misère.

Autrement dit, le moins misérable envie toujours le plus pauvre. Victor Hugo, dans *Les misérables* attire l'attention de l'humanité sur le sort du misérable. Dans cette œuvre, le misérable est présenté comme un homme déprimé, constamment angoissé, déshumanisé et désemparé. Il n'a ni dignité, ni qualité de vie : le misérable est contraint de tout accepter⁶ pour survivre. Il est pour cette même raison un homme *vulnérable*⁷ : son degré de résistance aux tentations s'affaiblit considérablement ; sa conscience s'évanouit et sa vie ne dépend plus que du seul instinct de conservation de soi qui anime tous les êtres vivants humains et non humains. La misère est la phase terminale de la pauvreté. Parvenue à l'extrême pauvreté, la conscience du sujet, comme dit Freud, déclenche les mécanismes de défense, globalement orientés vers la conservation de soi. Marx avait raison de rappeler à l'humanité que les conditions d'existence matérielle déterminent la conscience⁸. En ce sens, la conscience du misérable se soumet instantanément à son instinct de conservation qui inspira l'éthique fondatrice des droits de l'homme. Lorsque les droits de l'homme affirment que tout homme a droit à la vie, ils autorisent du même coup un ensemble d'actions et de réflexes nécessaires à cet effet. Or, la vie, voire la survie du misérable, dépend étroitement de l'usage quotidien qu'il doit faire de son environnement. Par exemple, au nom de la protection de la biodiversité et des espèces

⁶ La grande misère conduit les hommes à la résignation, à l'abandon des exigences éthiques.

⁷ Nous utilisons cette expression dans une perspective sociologique où l'éthique de la recherche impose l'identification de la spécificité des populations cibles à étudier.

⁸ À la page 36 de *L'idéologie allemande*, Paris, Editions Sociales, 1970, Marx met en évidence le vrai sens du processus historique. Selon sa thèse, ce sont les conditions matérielles de vie qui donnent un contenu à la conscience et non le contraire comme l'avait affirmé Hegel.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

rare, on peut demander à une population misérable et vulnérable qui tire sa pitance de la chasse d'arrêter cette activité hautement vitale. Pour cette population misérable et vulnérable, accepter une telle demande, fut-elle gouvernementale ou internationale, c'est signer son arrêt de mort et renoncer à son droit inaliénable : le droit à la vie. Comme les morts ne peuvent pas protéger l'environnement, il faut en convenir que la misère rend la protection de l'environnement problématique, voire illusoire.

La misère est, en clair, ce dénuement total qui conduit, non plus à la simple survie du pauvre, mais au fait de vivoter. Dans le contexte des pays colonisés, cette misère est multiforme et ses traits caractéristiques sont la disparition du sens des valeurs et l'abandon des normes et du sacré qui régulaient les relations intersubjectives, intercommunautaires et de l'homme à la nature au sein des sociétés traditionnelles. En parlant des modes de vie traditionnels, Simondon nous rappelle que les hommes y avaient une conception particulièrement unitaire de la nature au sein de laquelle ils vivaient. La nature était perçue, par les sociétés traditionnelles, comme une méga-unité magique. Elle concentre en elle les forces et les énergies capables d'assurer la survie humaine ou de la détruire. Pour les consciences non encore aliénées par la colonisation et par le système capitaliste, l'environnement est structuré autour de points-clés ou privilégiés. Les forêts, les savanes et les autres endroits sacrés concourent à la multiplication de ces points-clés. Chaque point-clé « résume, contient la force d'une masse compacte de réalité (spirituelle et matérielle) ; il la résume et la gouverne comme un lieu élevé gouverne et domine une basse contrée ; le pic élevé est seigneur de la montagne (...). Le monde magique (la nature) est ainsi fait d'un réseau de lieux et de choses qui ont un pouvoir »⁹. Cette perception de la nature permettait à l'homme traditionnel de la protéger en la respectant. Pour protéger certaines plantes médicinales, on les cultivait dans les endroits sacrés ou dans les cimetières. Car, la vie dépendait du bon fonctionnement des points-clés naturels.

⁹ Simondon (G.) - *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1989, 165, p 165.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

Il y a une structure fonctionnelle et vitale dans la nature. La remise en question de cette structure est aussi une mise en péril de la vie humaine. Simondon constate aussi que dans les sociétés traditionnelles, la nature ou « l'univers magique est structuré selon la plus primitive et la plus prégnante des organisations : celle de la réticulation du monde en lieux privilégiés et aux moments privilégiés »¹⁰ qu'il faut se garder de perturber quelles que soient les situations matérielles et spirituelles. C'est à partir de cette perception de la nature que le système économique, social et culturel respectueux de la nature se met en place. L'esprit cartésien, étranger à ce type de rapport homme-nature, pourrait se demander si les points-clés sont réels. Ont-ils vraiment une fonction vitale ? La réponse de Simondon à une telle interrogation est sans réserve : « ces points-clés sont réels et objectifs (...) ils sont ceux en quoi l'être humain est immédiatement rattaché au monde, à la fois pour en recevoir une influence et pour agir sur lui ; ce sont des points de réalité mixte, mutuelle, des lieux d'échange et de communication par ce qu'ils sont d'un nœud entre deux réalités »¹¹. C'est pour cette raison que pour le mode d'existence traditionnel, « l'unité magique primitive (naturelle) est la relation de liaison vitale entre l'homme et le monde (...) »¹². En clair, le rapport de l'homme à la nature, à son environnement est une relation vitale. Cependant, sous la violente aliénation de la colonisation et de l'impérialisme économique, cette perception des livraisons vitales a disparu au profit du triomphe d'une conception marchande, mercantiliste des relations homme-nature.

De plus, comme l'indique *Le consciencisme*¹³ de Nkrumah, la conscience des colonisés s'est vidée de son contenu ancestral. D'où la nécessité de "réinventer" une nouvelle conscience. La déconstruction de la conscience du colonisé n'est pas un leurre : elle est une triste réalité. C'était d'ailleurs le but du harcèlement psychologique du colonisateur qui avait pour intention d'amener le colonisé à se nier lui-même. Pour éviter

¹⁰ Idem, p.167.

¹¹ Idem, p.165.

¹² Idem, p163-134.

¹³ Nkrumah (K.).- *Le consciencisme*, Paris, Présence Africaine, 1976, p.19.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

cette négation de soi, les sujets africains ont voulu bâtir une nouvelle conscience en y insérant de nouveaux éléments. Mais cette tentative fut un échec. La négation de soi conduit de nos jours à celle de la culture, des arts, des sciences, des techniques et des religions. C'est des ruines de ces éléments niés qu'émerge et prospère le dieu argent.

L'entreprise coloniale fut savamment planifiée par l'Occident. Cette planification, par-delà le discours officiel d'une humanisation des peuples colonisés, a visé à déconstruire les hommes, les structures sociales, linguistiques, culturelles. Les explorateurs ont pris soin de donner une haute image d'eux-mêmes et de leurs sociétés. Cette auto survalorisation a engendré un moi occidental supérieur. C'est ce moi occidental qui a conduit Hegel à se méprendre sur l'attitude de l'Africain face à la nature. Pour Hegel, en effet, « dans l'Afrique intérieure, la conscience n'est pas encore arrivée à l'intuition de quelque chose de solidement objectif »¹⁴ pour prétendre dominer la nature. « Dans l'ensemble, dit encore Hegel, nous trouvons ainsi en Afrique, ce qu'on a appelé l'état d'innocence, l'unité de l'homme avec Dieu et avec la nature. C'est en effet, l'état d'inconscience de soi. Mais l'esprit ne doit pas s'arrêter à ce point. Ce premier état naturel est un état animal »¹⁵. La sagesse africaine qui impose le respect de l'environnement, de l'unité magique au sein de laquelle vit l'homme est qualifiée d'acte d'inconscience et d'innocence. Le mépris hégélien lui permet de conclure d'une manière péremptoire en ces termes : « les Africains ne voient que la nature opposée à eux : ils en dépendent, et les forces naturelles sont terribles pour eux »¹⁶. La dépendance de l'Africain à l'égard de la nature et sa connaissance des forces naturelles qui le prédisposent à une conscience environnementale sont mal interprétés par Hegel qui n'a qu'un moi conquérant, une raison qui, malgré elle et contre elle, s'instrumentalise sur la question du rapport homme-nature.

¹⁴ Hegel (W.F).- *La raison dans l'histoire*, Paris, coll. 10/18, 1965, P. 250.

¹⁵ Idem, p. 251.

¹⁶ Idem, p. 252.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

Face au moi conquérant des colonisateurs, celui de l'Africain est complexé. Ce complexe d'infériorité engendre toujours une négation de soi du colonisé. Un tel complexe signifie la négation du soi, de soi-même par autrui et manifeste le plus haut degré de misère. Le colonisé ne se perçoit que par le prisme (ou le miroir) déformant et méprisant du colonisateur. Aussi s'efforce-t-il d'imiter, dans l'absolu, les faits et gestes du colonisateur, son Jésus-Christ, c'est-à-dire son sauveur, son maître à penser qui n'a malheureusement qu'une vision marchande, économique et énergétique de l'environnement. Ainsi, il « ne cherche pas seulement à s'enrichir des vertus (quelles vertus?) du colonisateur. Au nom de ce qu'il souhaite devenir, il s'acharne à s'appauvrir, à s'arracher de lui-même (...) l'écrasement du colonisé est compris dans les valeurs colonisatrices. Lorsque le colonisé adopte ces valeurs, il adopte en inclusion sa propre condamnation»¹⁷. Le colonisé est un condamné. Condamné qu'il est devenu, il n'est hanté que par la reconquête de sa liberté et par sa suivie. La protection de l'environnement n'est plus une préoccupation de ce misérable condamné. Dès lors, comment un chef d'État africain se sentirait-il obligé de respecter l'environnement si son maître à penser, notamment l'Occident refuse outrancièrement de ratifier les accords de Kyoto et autres conventions internationales en la matière ? La preuve, le droit environnemental n'a pas été orienté dans le sens des droits opposables. Même la simple taxe carbone est habilement refusée par les grandes puissances dont la France et les États-Unis. Dans les faits, la protection de l'environnement n'apparaît pas comme une urgence ou une priorité des gouvernants.

Par ailleurs, les sociétés postcoloniales africaines, suite aux brouillages des consciences, se sont engagées dans des voies culturelles, artistiques et techniques qui ne garantissent plus la protection de l'environnement. En effet, les religions des colonisateurs ont étouffé les religions polythéistes africaines. C'est à ce niveau que se situe la deuxième forme de misère. Concrètement, le renoncement aux dieux africains

¹⁷ Memmi (A.) *Le portrait du colonisé*, Paris, Ed. Franco poche, 1989, P.118.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

implique un manque que l'administration du Dieu occidental n'a pas su combler dans le domaine de la protection de l'environnement. En quels sens ?

Premièrement, les fondements des religions africaines sont différents de ceux des religions héritées de la colonisation. Dans l'univers traditionnel africain, chaque religion repose sur une conception de la nature, de l'environnement. Celui-ci, c'est-à-dire l'environnement, est non seulement une création des dieux mais aussi leur demeure ou résidence. De la sorte, il émerge de la mentalité collective une double conception sacrée et magique de la nature. La nature est sacrée dans le sens d'une réalité inestimable et irremplaçable. En clair, la nature était une valeur absolue.

Deuxièmement, la nature est sacrée dans le sens où la religion utilise ce concept. Demeure des dieux ou des intermédiaires entre les hommes et les dieux, la nature (la forêt, la rivière, la montagne) est sacrée et inviolable. Cette vision rappelle à tous que la nature est la propriété des dieux. On ne saurait s'en rendre maître et possesseur. Cette conception valorisante de la nature disparaît avec le renoncement aux dieux africains. Cette misère a un versant éthique : la perte du sens de la responsabilité et du respect de l'environnement dans les pays africains est une dimension de la misère qui inhibe toute politique de protection de l'environnement. Cette deuxième misère conduit inévitablement à la troisième : la désacralisation de l'environnement.

La désacralisation de l'environnement n'est pas une fin en soi : elle est orchestrée au profit d'une conception énergétique, marchande de la nature. Le modèle économique implanté par le colonisateur dans les colonies africaines confirme notre hypothèse. Les industries du bois, des matières premières, du pétrole et autres minerais ont été implantées en Afrique sans aucun souci de respecter l'intégrité environnementale. La "marée noire qui pollue le delta du Niger" est savamment occultée par la communauté internationale. Cette pollution semble être le prix à payer pour que l'or noir puisse enrichir les multinationales.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

II- Le modèle économique postcolonial et l'avènement de *l'homo-économicus*¹⁸ africain

Le modèle économique hérité de la colonisation a introduit en Afrique de nouvelles 'valeurs' que sont l'individualisme, la quête du rendement, la recherche du profit... Or, une analyse minutieuse de ces pseudos valeurs dévoile qu'elles sont les causes de la misère économique généralisée. Ces nouvelles valeurs amplifient l'idée de la propriété privée dont Rousseau a su montrer que la présence est le fondement de l'inégalité parmi les hommes. Face aux inégalités croissantes, les populations africaines, en quête de moyens pour assurer leur survie quotidienne, ne font plus de la protection de l'environnement une préoccupation majeure. Happées par les affres de la misère, les populations rurales et urbaines ne sauraient s'offrir le luxe de l'utilisation du gaz butane dans les ménages. Elles se contentent d'utiliser le bois de chauffe ou le charbon, issus d'un déboisement aussi brutal qu'incontrôlé. Autrefois, en Afrique traditionnelle, même quand les populations utilisaient le bois de chauffe et le charbon, elles vouaient un respect à la nature. Elles y vivaient en harmonie. C'est en fonction d'elle que s'opéraient tous les rituels, toutes les activités spirituelles et matérielles. Dans l'harmonie des origines, tous les êtres et tous les éléments sont directement ou indirectement interconnectés pour donner un sens à l'unité primitive qui est nécessairement magique.

Cette harmonie ou complicité de l'homme avec la nature est rappelée par le philosophe Heidegger en ces termes : «Tout autre apparaît le champ que le paysan cultivait autrefois, alors que cultiver (*bestellen*) signifiait encore : entourer de haies et entourer de soins. Le travail du paysan ne pro-voque pas la terre cultivable. Quand il sème le grain, il confie la semence aux forces de croissance et il veille à ce qu'elle prospère»¹⁹. Cette complicité qui existait entre l'homme et la nature a disparu. L'histoire du continent africain montre que le modèle économique adopté par les gouvernants est,

¹⁸ *L'homoéconomicus* est un farouche opposant des écologistes : dans sa vision économique, toutes les réalités tombent sous le principe de l'instrumentalisation, de la transformation en matière première.

¹⁹ Heidegger (M.).- *Essais et conférences*, Trad. André Préau, Paris, Gallimard, 1958, p.21.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

en majorité, le système capitaliste ultra libéral. Ce système basé sur une recherche outrancière du profit autorise toutes les formes d'abus. Par exemple, les exploitations du bois en Afrique sont incontrôlées et démesurées. Les pays de l'Afrique noire ont vu leur couverture végétale réduite de manière drastique. Le cas de la Côte-d'Ivoire en est une preuve évidente. En moins d'un demi-siècle, ce pays a perdu plus de douze millions d'hectares de forêt sans que personne ne s'en inquiète véritablement. L'industrie du bois s'est faite sans une conscience environnementale et sans un sens de responsabilité envers les générations futures.

De même que l'industrie du bois, celle de l'extraction des minerais (diamant, or, pétrole...) est synonyme de misère environnementale. Désormais, la provocation de l'environnement est généralisée :

Le dévoilement qui régit la technique moderne est une pro-vocation (Herausfordern) par laquelle la nature est mise en demeure de livrer une énergie qui puisse comme telle être extraite (herausgefördert) et accumulée (...) Une région, est provoquée à l'extradition de charbon et de minerais. L'écorce terrestre se dévoile aujourd'hui comme bassin houiller, le sol comme entrepôt de minerais (...)»²⁰.

La vulnérabilité de la nature s'est ainsi accrue démesurément à cause des actions violentes de l'homme.

À la sélection naturelle dont parlaient les penseurs de l'évolutionnisme, à l'image de Charles Darwin, s'est ajoutée une violente sélection humaine qui provoque des déséquilibres écosystémiques. La création, en effet, d'un barrage hydro-électrique ou la construction d'un centre thermique remet en cause tous les modes de vie végétal, animal et humain environnants. « La centrale électrique est mise en place dans le Rhin (ou dans les fleuves). Elle le somme (stellt) de livrer sa pression hydraulique, qui somme à son tour les turbines de tourner. Ce mouvement fait tourner la machine dont le mécanisme produit le courant électrique, pour lequel la centrale régionale et son réseau sont aux fins de transmission »²¹. Les plantes non aquatiques sont submergées et disparaissent avec

²⁰ Idem, p.21.

²¹ Idem, p.22.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

leur fonction dans la régulation écosystémique. Il en est de même pour les hommes et les animaux qui sont obligés d'abandonner leur habitat naturel pour se trouver d'autres endroits souvent incompatibles avec leur mode de vie antérieure. L'implantation des usines et des villes concourt, elle aussi, à la pollution et à la dégradation de l'environnement. Désormais, la nature perd ses capacités d'autorégulation²² et d'autorégénération²³. L'avancée du désert et le réchauffement climatique sont liés à ces effets additionnels²⁴ des actions humaines sur la nature. Le système capitaliste qui a organisé la destruction de l'environnement a affecté aussi les mentalités qui (sous le poids de la misère ambiante) ont adopté toutes les formes d'égoïsme, appelées finement l'individualisme. Les différents mécanismes de solidarité et les autres modes de vie traditionnels ont disparu. Faut-il en conclure, pour autant, que la misère rend les hommes égoïstes et méchants ?

La réponse à cette interrogation est fort complexe. Seulement, on peut supposer que dans le modèle économique hérité de la colonisation, les formes de misères sont si profondes qu'elles ne favorisent plus la solidarité à grande échelle. Bien plus, ce système économique basé sur la recherche abusive du profit finit toujours par faire de la cupidité et de la corruption des « valeurs nationales » bien partagées. Que comprendre de tout ce qui précède ?

Dans une société où toutes les formes de misères sont manifestes, la protection de l'environnement devient un simple slogan. Pour justifier cette affirmation, essayons d'établir, dès à présent, le portrait de l'homo-économique africain qui ne diffère plus en rien de ses homologues des autres continents. Tourné vers la gestion de l'étant, l'homo-économique moderne est l'ami exclusif de l'avoir et non de l'être. Le primat accordé à l'avoir et non à l'être témoigne de la déchéance de l'homme lui-même. Or, qu'est-ce que

²² L'autorégulation est la capacité de la nature à régler, à réparer ses dysfonctionnements.

²³ L'auto régénération est le pouvoir que la nature a de "renaître" de ses cendres.

²⁴ Les effets additionnels désignent la somme des nuisances, provoquées par l'homme, qui s'ajoutent à celles induites par le fonctionnement interne de l'environnement, de la nature et de toutes les ressources naturelles.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

déchoir ? Déchoir, c'est tomber bas. Le tomber ici n'est pas un mouvement spatial. Il traduit la perte de la qualité du sujet pensant, du sujet moral ou éthique. La déchéance est un processus de dés-enracinement, de nivèlement des consciences et d'uniformisation de la pensée. C'est pourquoi, à la suite de Karl Marx, les philosophes de l'École de Frankfort dénoncent le type de rationalité qui se déploie au cœur de la société industrielle et postindustrielle. Si l'homo-économus est l'ami de l'avoir et non de l'être, alors il est aussi, selon l'expression de Marcuse, un "homme unidimensionnel". Son unidimensionnalité nous aide à comprendre sa deuxième caractéristique : le matérialisme primaire.

Ce type de matérialisme a pour vocation la recherche de l'efficacité, du rendement en vue de l'acquisition du bien et du confort matériel. C'est pourquoi ce matérialisme conduit à l'exploitation abusive de l'environnement. Le matérialiste primaire n'a qu'une vision économisante et énergétique de l'environnement, de toutes les ressources naturelles. Son désir est de transformer toute la nature en fonds indispensables au fonctionnement des industries. L'idée de fonds est propre à l'économie capitaliste qui cherche toujours des provisions nécessaires à son fonctionnement sur une longue durée. C'est le fonds qui garantit, en réalité, la pérennité du fonctionnement du système économique industrialisé. Il est nécessaire à l'acquisition des richesses. Ces richesses acquises ne sauraient être partagées dans un élan de solidarité, tant l'homo-économus est foncièrement individualiste.

Par ailleurs, il est réfractaire aux lois lorsqu'elles ne sont pas érigées par sa seule volonté ou conformes à la protection de ses biens. Il est enfin réfractaire aux valeurs éthiques. Au regard du portrait sus-indiqué de l'homo-économus, on peut affirmer que sa misère est totale et provoque celle de l'environnement.

III- De la misère de la nature à l'éthique égalitaire de l'environnement

Au moins, trois constats permettent de mettre en lumière ou en évidence la misère caractéristique de l'environnement. Il s'agit de la négation de la sacralité de



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

l'environnement, de l'avènement d'une vision réductrice de la nature et de son arraisonement généralisé. La sacralité de l'environnement a d'abord été profondément niée au cours de la colonisation en Afrique. Pour parvenir à cette désacralisation, les colonisateurs ont eu recours à la science, à la technique, à la culture et à la religion comme de véritables armes de déconstruction. Mais concrètement, comment ces éléments ont-ils été articulés pour vaincre la sacralité de l'environnement en vue de le présenter dans la matrice économisante, instrumentalisante et énergétique du monde globalisé ?

L'enseignement des sciences de la nature (biologie, zoologie, botanique...) dans les premières écoles en Afrique a désorienté les Africains qui, au contact de ces nouvelles sciences, devaient s'accommoder d'une nouvelle vision du monde. Désormais, ils doivent apprendre et comprendre que la nature est exclusivement une composante organique, énergétique et minérale. Soutenues par la méthode expérimentale, les sciences du colonisateur ont « aidé » les colonisés à passer d'une explication théologique et métaphysique à une compréhension scientifique du monde. La théorie bien connue d'Auguste Comte de la « loi des trois états », s'efforce d'intégrer dans les consciences une explication positive des phénomènes dont le stade correspondant à la maturité de la raison est la science.

Les peuples colonisés, en suivant ce modèle explicatif, ont renoncé impérativement à une conception plurielle de l'environnement, issue de leur mentalité dite prélogique, pour adopter inéluctablement le modèle scientifique. Dans cette perspective, toutes les colonies qui ont subi l'influence des sciences occidentales ont fini, soit par reproduire intégralement et mécaniquement le modèle explicatif de ces sciences positives, soit par en adopter les grandes théories explicatives. Si l'Asie peut se vanter de n'avoir accepté que les théories explicatives des sciences occidentales, l'Afrique, au contraire, s'est engagée dans une reconduction intégrale du modèle occidental. Comment cela pourrait-il en être autrement, si les Africains, dans les écoles françaises, ont été biberonnés au lait que constitue le nouvel esprit scientifique Bachelardien ?



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

Bachelard a mis au compte des obstacles épistémologiques les éléments culturels et le sacré. Ainsi, la connaissance du monde auquel doivent accéder toutes les sociétés du monde "civilisé" exige le recul des dieux, l'abandon des mythes fondateurs et l'ensemble des connaissances dites irrationnelles. Sur le chemin de la rationalité scientifique de type occidental, l'attitude des Africains, des colonisés est étonnante. Frantz Fanon²⁵ dénonce l'attitude du colonisé à vouloir ressembler dans l'absolu au colonisateur. Lorsque les « sages »²⁶, ces guides dits éclairés, mais souvent non éclairants, affirment que l'avenir de l'Afrique appartient à la science et à la technologie, ils ne pensent en réalité qu'aux modèles des sciences et des technologies occidentales qu'il faudrait implanter en Afrique. Il ne s'agit pas, pour eux, de concevoir un véritable transfert des technologies suivi d'un transfert réel des compétences. La preuve, les universités, les grandes écoles, les usines et l'architecture ne sont que les pâles-copies de celles de l'Europe colonisatrice. Le fondement principal de la pensée des néocolonisateurs est que le salut de l'Afrique réside dans une occidentalisation scientifique et technologique du continent.

À l'opposé d'une telle conception, la révolution japonaise nous a donné de comprendre que l'avenir d'un peuple n'est dans la science et la technologie que si ce peuple les adopte sélectivement en cherchant à comprendre leurs motivations et leurs fondements universalisables. Au-delà de cette adoption et de cette compréhension, il faut savoir et pouvoir adapter les sciences et les technologies occidentales aux réalités naturelles, sociologiques et culturelles locales. Or, tel ne fut pas le cas en Afrique. Car, aujourd'hui encore, l'Afrique est réduite à une implantation des industries occidentales. Cette implantation, non adaptée, a pour corollaire la pollution et la dégradation de l'environnement.

²⁵ Dans son livre *Peau noire, masque blanc*, Frantz Fanon montre l'empressement des colonisés à imiter leurs maîtres. Ils sont, pour ainsi dire, plus royalistes que le roi lui-même.

²⁶ Nous faisons allusion aux premiers chefs d'État Africains.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

La violence technologique a, elle aussi, contribué à la désacralisation de l'environnement africain. Que de savanes, de forêts, de rivières sacrées n'a-t-on pas vu disparaître sous les actions du puissant feu prométhéen ! Les bulldozers traversent à longueur de journée les entrailles de la terre et des forêts sacrées pour y capturer des richesses et des matières premières. Les actions coordonnées des objets techniques rendent la nature si vulnérable qu'elle apparaît aux yeux de tous comme un étant dépourvu de toute dimension intérieure, propre et sacrée. L'égo conquérant du monde impérialiste s'est incarné dans la technique dont l'implantation en Afrique a accentué la misère de l'environnement. «L'homme de l'âge de la technique est provoqué au dévoilement d'une manière qui est particulièrement frappante. Il est affecté par l'essence de la technique qu'il utilise pour exploiter la nature : l'essence de la technique met l'homme sur le chemin de ce dévoilement (...)»²⁷ qui pollue l'environnement. Faut-il rappeler l'affaire des déchets toxiques en Côte-d'Ivoire pour montrer que l'environnement est devenu un vaste dépotoir à ciel ouvert des industries nationales et internationales? Comme pour remplir ce dépotoir, les déchets médicaux et ménagers sont déversés dans l'environnement sans précaution aucune. L'aliénation du colonisé a engendré celle de l'environnement. Dans l'Afrique postcoloniale où la conscience environnementale a disparu, tout est organisé en vue de l'exploration et de l'exploitation démesurée de la nature. Les Ministères et les Institutions chargés de protéger l'environnement font du laxisme, voire sont souvent les complices des actions qui polluent, dégradent ou rendent l'environnement vulnérable.

La gestion des parcs nationaux en Afrique montre bien cette complicité. Si non, comment expliquer que des plantations de cacaoyers s'étendent sur des milliers hectares dans les parcs nationaux? Les autorités ivoiriennes reconnaissent qu'à ce jour plus de 20% de la production cacaoyère se font dans les forêts classées. Cette complicité devient plus évidente lorsqu'on aborde la question de la corruption dans ces milieux. Le

²⁷ Heidegger, op. cit. , pp. 28-29.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

braconnage qui prospère dans les réserves résulte d'une complicité généralisée qui témoigne de l'ampleur de la misère dans laquelle baigne l'environnement en Afrique.

Par delà ces exemples, les législations nationales passent sous silence la dialectique du droit de l'environnement, du droit des animaux et des droits de l'homme. Même, quand ces questions sont abordées, elles le sont dans une perspective anthropocentrique. Aujourd'hui, nous constatons les effets de cette misère de l'environnement : les catastrophes naturelles se multiplient. Elles deviennent de plus en plus violentes et plus dommageables. Les effets additionnels des actions humaines ont accru la quantité de l'effet de serre qui, à son tour, accroît la destruction de la couche d'ozone. La conséquence de cette destruction est le réchauffement climatique, le déséquilibre des saisons. Or, la perturbation des saisons rend l'agriculture aléatoire et favorise la famine. Aussi le réchauffement climatique est-il de nature à provoquer de nouvelles maladies. C'est fort de tout ce qui précède que la communauté internationale reconnaît la nécessité de trouver une solution à la misère de l'environnement qui est aussi celle de l'homme. L'UNESCO travaille dans le sens de la recherche d'une solution à la misère de l'environnement. Au nombre des solutions recherchées, la promotion de l'éthique de l'environnement nous paraît primordiale. Mais quelle définition donner à l'éthique de l'environnement ? Quelles valeurs et quels principes doit-elle défendre ? Enfin, comment l'éthique de l'environnement doit-elle être intégrée aux actions des instances nationales et internationales ?

Née des crises écologiques récurrentes provoquées par la civilisation industrielle, l'éthique environnementale « est une nouvelle sous-discipline de la philosophie traitant des problèmes éthiques liés à la protection de l'environnement »²⁸. Elle se situe dans le vaste champ de l'éthique appliquée. L'éthique environnementale doit être perçue comme un ensemble de réflexions normatives et théoriques en vue de la protection quotidienne de la nature qui a vu ses capacités d'auto-régulation et d'auto-régénérescence réduites

²⁸ Yan (Tongjin).- "Vers une éthique mondiale égalitaire de l'environnement", in *Éthique de l'environnement et politique internationale*, Paris, Éditions UNESCO, 2007, p. 25.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

considérablement. L'éthique de l'environnement est aussi un effort d'élaboration de règles à recommander pour l'action pratique des hommes sur l'environnement. Ces recommandations sont, elles-mêmes, éclairés par des "bases théoriques et des fondements conceptuels". Il est important de souligner que l'éthique de l'environnement repose sur une nouvelle conception de la responsabilité humaine. Au regard du degré de la pollution généralisée, provoquée par les actions violentes des hommes sur la nature, il est apparu nécessaire, indispensable et judicieux d'étendre leur responsabilité éthique envers la nature, les animaux et aux autres éléments qui composent l'environnement.

Historiquement, « les années 1960 et 1970 ont consisté à la venue d'une crise écologique provoquée par la civilisation industrielle. Cette crise a des causes multiples : la pollution environnementale (notamment la pollution de l'atmosphère, de l'eau et des sols, la pollution toxique et chimique et celle due aux déchets solides), la pénurie des ressources (en énergie, terre cultivable, minéraux et eaux douces) et les déséquilibres écologiques (déforestation rapide, diminution de la biodiversité, démographie rapide et désertification à l'échelle mondiale »²⁹.

Face à cette situation épouvantable, les consciences sont inquiètes, voire angoissées. D'où l'ouverture de cette nouvelle voie éthique qui rappelle à tous les hommes leur responsabilité à l'égard de la nature et des générations futures. Dorénavant, l'éthique de l'environnement veut faire de la protection de l'environnement un devoir humain : tous les hommes, quelque soit leur mode de vie, ont une obligation éthique de protéger l'environnement. Le droit de l'environnement, de son côté, tente de codifier et de réglementer ce devoir de protection de l'environnement devenu universel.

Par ailleurs, même si l'éthique de l'environnement est principiellement (ou par principe) une entreprise philosophique, elle s'étend de plus en plus, cependant, aux autres régionalités du savoir. En ce sens, l'on peut affirmer que l'éthique de l'environnement est devenue une entreprise interdisciplinaire : elle articule « la politique de l'environnement,

²⁹ Idem, p. 27.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

les sciences de l'environnement, l'économie de l'environnement et la littérature de l'environnement »³⁰. C'est cette dimension interdisciplinaire de l'éthique de l'environnement qui permet de cerner la complexité et les enjeux réels des questions environnementales. D'ailleurs, dans la société globalisée, il y a un rapprochement de toutes les connaissances. La science et la technique sont devenues des technosciences. La biologie moléculaire mobilise un nombre important des sous-disciplines scientifiques, en plus de la chimie, de la technique et de l'informatique.

En outre, la crise écologique étant planétaire, à l'image de la pollution qui n'a plus de frontière, l'éthique environnementale qui s'en préoccupe est obligée d'avoir conséquemment une dimension planétaire, mondiale. C'est ce qui justifie les efforts de la communauté internationale à définir une voie commune de cette sous-discipline. « Pour surmonter la crise mondiale de l'environnement, les êtres humains doivent s'entendre sur certaines valeurs et coopérer entre eux aux niveaux personnel, national, régional, multinational et mondial »³¹. La protection de l'environnement suppose alors un dialogue intergouvernemental, dans le but de coordonner les différentes politiques nationales. Car, il y a des questions environnementales transnationales. C'est un tel dialogue qui favorisera une gouvernance mondiale capable d'unir assez d'efforts pour faire front à la dégradation croissante de l'environnement. On peut déduire de ce qui précède que « toute éthique de l'environnement est donc par essence une éthique mondiale s'inscrivant dans une perspective planétaire »³². Cette vision générale et mondiale de l'éthique de l'environnement ne doit pas occulter le fait que cette discipline naissante est plurielle, en ce sens qu'elle est traversée par des conceptions souvent opposables, même si celles-ci visent toutes la protection de la nature. Du biocentrisme³³ à l'écocentrisme³⁴ en passant par l'anthropocentrisme³⁵ et la théorie de la libération³⁶, force est de constater

³⁰ Idem, p. 26.

³¹ Ibidem

³² Idem, p. 15.

³³ Idem, p. 26.

³⁴ Ibidem

³⁵ Ibidem



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

que les justifications de l'idée même de la protection de l'environnement et de la diversité biologique sont différentes.

Cependant, cette divergence explicative n'exclut pas l'existence d'un ensemble de principes, de valeurs communes et propres à l'éthique de l'environnement. Par exemple, les principes de justice environnementale³⁷, de légalité intergénérationnelle³⁸ et de respect de la nature³⁹ sont partagés par toutes les tendances de cette discipline. Ces différents principes se rapportent, en définitive, au principe responsabilité⁴⁰ dont Hans Jonas a su dévoiler la pertinence. Une fois l'essence, le sens, les valeurs et les principes de l'éthique environnementale élucidés, il s'agit maintenant de les intégrer dans les actions individuelles, nationales, régionales, internationales et mondiales.

La réussite de cette intégration suppose, d'une part, une stratégie capable de changer positivement les reflexes, les mentalités et les idéaux qui influencent les attitudes des hommes. Une telle stratégie doit consister, pour une bonne part, à la mise en œuvre d'une véritable éducation-formation à l'écocitoyenneté et à une prise de conscience environnementale. Dans cette perspective, les actions recommandées par Tongjin Yang nous paraissent déjà déterminantes.

Selon lui, « les mesures suivantes seraient utiles :

- 1- instituer dans les pays en développement un programme d'éducation à l'environnement (et en particulier, à l'éthique de l'environnement) ;
- 2- exhorter et aider les médias (des pays en développement comme les pays développés) à prêter davantage attention aux questions liées à l'environnement ;
- 3- mettre en place un plus grand nombre de programmes de formation internationaux, tels que le programme LEAD (Leadership in Environnement and Developpement) à Londres ;
- 4- aider les pays en développement à trouver des modes plus rentables d'utilisation de leurs ressources énergétiques et autres, et effacer une partie de leur dette ;

³⁶ Ibidem

³⁷ Idem, p. 35.

³⁸ Ibidem

³⁹ Ibidem

⁴⁰ Hans (J.).- *Le principe responsabilité*, traduit de l'anglais par Jean Greish, Paris, Du Cert, 1990.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

5- inviter les populations des pays développés et en développement à adopter des styles de vie respectueux de l'environnement ;

6- une éthique de la consommation fondée sur les principes de réduction, de réutilisation et de recyclage devrait être universellement acceptée et pratiquée, instaurer un ordre international plus sûr pour permettre à la plupart des pays de consacrer moins de dépenses aux programmes militaires »⁴¹.

Il apparaît alors évident qu'une véritable éducation à l'environnement qui tient compte des différentes formes de misère des populations locales a une chance de participer à la conversion des mentalités, au changement des réflexes, des attitudes et aptitudes favorables à une gestion nouvelle. C'est pour cette raison que les points quatre, cinq et six des propositions de Yang nous paraissent opportuns. D'autre part, la réussite des politiques environnementales impose la définition d'une bonne méthode ou d'une approche de mobilisation et de motivation des populations locales. À cet effet, la méthode participative nous paraît la mieux indiquée. Cette méthode doit se dérouler en quatre moments essentiels :

1. Recenser auprès de populations locales leurs conceptions de la nature, de l'environnement.
2. Identifier, de concert avec les populations locales, les causes et les conséquences de la crise environnementale.
3. Établir la nécessité de protéger sans nuire aux hommes.
4. Mettre sur pied un programme communautaire de gestion et protection de l'environnement.

Ces différents points nous engagent sur la voie de l'éthique égalitaire qui prône la justice, la justesse et l'équité dans la construction des principes, des normes et des valeurs qui doivent structurer les relations intersubjectives et internationales.

Conclusion

Le point essentiel de notre réflexion n'est ni la condamnation de la colonisation, des colonisateurs ou des néo colonisateurs, ni le rejet absolu du système capitaliste. Il s'agit

⁴¹ Idem, pp. 42-43.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

plutôt de démontrer qu'en contexte de misère absolue, l'éthique de l'environnement trouve des obstacles quasi-insurmontables.

La question de l'aliénation ou de l'auto-aliénation de l'Africain n'est plus opportune. Car elle conduit à bien d'impasses et de labyrinthes. Même si Etounga proclame que : « si l'Afrique est quantité négligeable, elle qui ne sait que fournir des matières premières, c'est uniquement par la faute de ses enfants »⁴², ou Marcien Towa pense que le développement de l'Afrique « implique la rupture avec cette culture (passéiste et archaïsante), avec nos passés, c'est-à-dire avec nous-mêmes »⁴³, force est cependant de constater que la colonisation a créé des nouvelles formes de misères mentales et matérielles qui invalident les politiques environnementales actuelles.

La violence qui conduit à la destruction outrancière de l'environnement a partie liée avec le système économique capitaliste hérité de la colonisation. Quelles que soient les positions doctrinales, la misère est perceptible et effective en Afrique. C'est pourquoi, nous pensons qu'elle doit être prise en compte dans l'élan mondial de l'éthique environnementale. C'est cette prise en compte de la misère qui rendra possible l'avènement d'une éthique mondiale égalitaire⁴⁴ de l'environnement.

Il faut aussi développer une approche participative en associant les populations vulnérables aux projets de protection de l'environnement. Cette consultation communautaire permettra aux populations locales de comprendre les programmes de protection de l'environnement et leur donnera la capacité de participer massivement à leur mise en œuvre. La protection participative à base communautaire est efficace parce qu'elle permet de saisir le mode d'existence réel de ceux qui sont directement en contact direct avec l'environnement. Cette méthode participative n'occulte pas la misère quotidienne des populations. Car, comme nous l'avons souligné plus haut, dans le

⁴² Etounga (M. D).- *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel*, Ed, Nouvelle du Sud, 1990, p.20.

⁴³ Towa (M).- *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Ed. Clé, 1971, p.40.

⁴⁴ Yan (Tongjin).- "vers une éthique mondiale égalitaire de l'environnement", in *Éthique de l'environnement et politique internationale*, Paris, Éditions UNESCO, 2007, pp 25-49.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

“conflit” droit à la vie et droit de l’environnement, le misérable opte toujours pour sa survie si la protection de l’environnement, dans son contexte précis, ne semble pas s’inscrire dans sa lutte pour sa survie. La méthode participative permet de faire co-évoluer droit à la vie, droit à la survie, droit à l’environnement et éthique de l’environnement.

Pour s’assurer de la participation des populations à l’effort éthique visant à protéger l’environnement, deux choses essentielles restent à faire. D’une part, les États, selon leurs moyens, doivent inventer des mécanismes économiques de substitution. Par exemple, la protection des espèces rares doit se faire en connexion avec de nouvelles sources de revenu. Des paysans cesseraient volontiers le braconnage si un mécanisme économique peut se mettre en place pour qu’un pourcentage sur les revenus du tourisme, qui se déroule dans leur univers, leur revienne. Comme le braconnage est pour eux une activité vitale, alors il pourrait disparaître au profit d’une autre activité vital : le tourisme. Dans le cas contraire, comment ces populations peuvent-elles scolariser leurs enfants ou régler les factures des soins hospitaliers ? L’éthique égalitaire de l’environnement ne peut s’enraciner que dans un milieu où la simple question de la survie n’est plus une angoisse.

D’autre part, l’éthique doit protéger les dignités individuelles et collectives. Or, très justement, ces dignités sont remises en cause dans la misère. Pour le misérable, la reconquête de sa dignité et de sa liberté est plus essentielle que les «*valeurs intrinsèques*»⁴⁵ de la nature. Cependant, la reconquête unilatérale et unidimensionnelle de la dignité, de la liberté et de la survie ne doit pas provoquer la destruction incontrôlée et inconsidérée de la nature. Car, la pollution de la nature entraîne des maladies et la mort. L’effort des communautés nationales et internationales doit s’orienter vers la coévolution

⁴⁵Henk Hare, "Introduction : de l’environnement, éthique et politique" in *Une éthiques de l’environnement et politique internationales*, Paris, Éditions UNESCO, 2007, p.19.



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

de la réduction effective et réelle de la pauvreté et des principes défendus par l'éthique de l'environnement.

Bibliographie

Annan (K.).- Journée mondiale de l'Environnement: Message du Secrétaire général, *Notre Planète*, vol. 9, n° 5, 1998.

Attfield (R.).- *The Ethics of Environmental Concern*, Oxford, Royaume-uni, Brasil Blackwell, 1983.

Ebeauchamp (A.).-*Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal, Paulines, 1983.

-*Pour une sagesse de l'environnement*, Ottawa, Novalis, Université Saint Paul, 1991.

Bourg (D.). *L'homme - artifice*, Paris, Gallimard, 1966.

Caillois (R.). *L'homme et le sacré*, Paris, Gallimard, 1950.

CNUED (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement),1992.

Des Jardins (J. R.). *L'éthique de l'environnement : introduction à la philosophie de l'environnement*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 1995.

Drury (W.H.). *Chance and Change: Ecology for Conservationists*, Berkeley, Calif, University of California Press, 1998.

Graner (Gérard) et Veyret (Yvette). « Développement durable. Quels enjeux géographiques ? », in *La documentation française*, 3^e trimestre 2006, dossier n°8053.

Gray, (J.).- *Heresis: Against Progress and Other Illusions*, Cambridge, Royaume-Uni, Granta, 2004.

Jonas (H.).- *Le principe responsabilité*, traduit de l'anglais par Jean Greish, Paris Du Cert, 1990.

- *Le phénomène de la vie*, traduit de l'anglais par Daniel Lories, Bruxelles, De



Revue Baobab: Numéro 7

Deuxième semestre 2010

Boeck université, 2001.

- *Une éthique pour la nature*, traduit de l'anglais par Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

- *Pour une éthique du futur*, traduit de l'allemand par Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Paris, Payot et Rivages, 1998.

Engels (F).- *Anti-DUKRING*, Paris, Éditions sociales, 1879,

Etouga (Manguelle Daniel).- *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel*, Éd, Nouvelle du Sud, 1991.

Hayward (T.). *Political Theory and Ecological Values*, Cambridge, Royaume-Uni, Polity Press, 1998.

Ki-Zerbo (J.).- *Le monde contemporain noir*, Paris, Hatier, 1972.

Katz (E.).- *Nature as Subject: Human Obligation and Natural community* Londres, Royaume-Uni, et Lanham, Mass, Rowman and Littlefield, 1997.

Nkrumah (K.). *Le consciencisme*, Paris, Présence Africaine, 1976.

Rolston (H.). *Environmental Ethics: Duties to and Values, in the natural world*, Philadelphia, PA, Prometheus Books, 1989.

Simondon (G). *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1968.

Shue (H.). "Global Environment and International Inequality" in *International Affairs*, vol.75, n°3, 1999.

Towa (M). *Essai sur la problématique philosophique de l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Éd. Clé, 1971.

Yan (Tongjin). « Vers une éthique mondiale égalitaire de l'environnement », in *Éthique de l'environnement et politique internationale*, Paris, Éditions UNESCO, 2007.